

Décision

Générale

colonial

Décision n° 16-443-1933 Nomination.

n° 16-443-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 octobre 1933

Numéro JO

n° 443 du 31/10/1933

Date du numéro

31 octobre 1933

TEXTE INTÉGRAL

M. Maury (Georges), vérificateur de 1re classe des douanes, a été nommé chef du bureau central des douanes de Djibouti à compter du 1er janvier 1934. M. Maury aura droit, on cette qualité, à l'indemnité de fonctions de 1.200 francs prévue à l'article 8 de l'arrêté n° 572, du 12 septembre 1933, portant création d'un bureau central des douanes, à Djibouti.